

# OBSERVATOIRE

de la prise en compte de

# L'EAU

dans les projets d'aménagement

septembre 2022

# 31

## MURET

# DÉSIMPÉRMÉABILISATION DU PARKING AVENUE DE L'EUROPE

## Identité du projet

LIEU	Muret (31) 24 813 habitants
PROGRAMME	Espace public centre-bourg
SUPERFICIE	1 415 m <sup>2</sup>
ENVELOPPE FINANCIÈRE	280 836 € HT
TERME DU PROJET	en cours
<b>ACTEURS ET ORGANISMES IMPLIQUÉS</b>	
MOA : Le Muretain Agglo.	
MOE : URBALINK.	
<b>Organismes partenaires</b> : Agence de l'eau du bassin Adour Garonne finance l'opération à hauteur de 70 %	



La gestion des eaux pluviales  
et du ruissellement

La valorisation esthétique  
et paysagère du projet

## Description

La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo (maître d'ouvrage avec la compétence « eaux pluviales ») a pour projet de réaménager le parking existant (totalement imperméable aujourd'hui sur une surface de 1 415 m<sup>2</sup>) situé « Avenue de l'Europe » sur la commune de Muret.



## Motivations

### Pour une prise en compte de l'eau dans le projet d'aménagement

Parallèlement à l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de l'Avenue de l'Europe à Muret, la commune a souhaité réaménager les abords de l'avenue, en passant par la requalification du parking devant les n°6 et 8 de l'avenue de l'Europe, desservant à la fois, une école, un cabinet de kinésithérapeutes ainsi qu'une résidence d'habitations.

La commune a souhaité le remplacement de l'enrobé sous les places de stationnement par la mise en œuvre de dalle alvéolaire pré-végétalisée.

Au-delà de l'intérêt de limiter l'imperméabilisation des sols, cet aménagement permet de créer fraîcheur et embellissement.

L'objectif de cet aménagement, qui s'intègre dans le nouvel aménagement cyclable, est de fournir un meilleur confort aux usagers.

### ZOOM SUR L'IMPERMÉABILITÉ DES SOLS

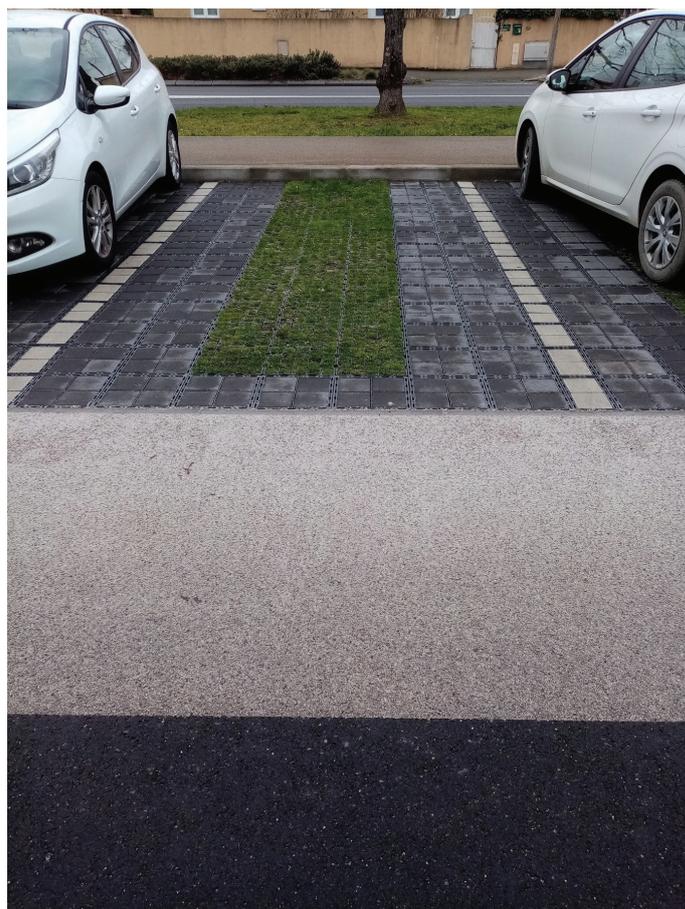
La désimpermeabilisation est la thématique centrale du projet



## Données techniques

### Les aménagements vertueux mis en place à l'échelle du projet

Le futur parking comprendra 98 places. Le revêtement validé intègre des matériaux qualitatifs et perméables sous les places de stationnement favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol directement. Les produits sous les stationnements seront des dalles pré-végétalisées de type « EcoVegetal ». Celles-ci seront pré-cultivées en mousse permettant un rendu végétal immédiat et une mise en service rapide du parking. Les dalles seront posées sur une fondation en grave drainante assurant ainsi la perméabilité du sol. Un géotextile anti-contaminant sera également mis en œuvre sous la couche de fondation permettant de fixer les hydrocarbures et d'en assurer leur biodégradation.



**Vous voulez en savoir plus ?**  
**Contactez le commanditaire du projet**

Justine BRANDT, mairie de Muret  
 @ justine.brandt@mairie-muret.fr  
 ) 05 61 51 95 95